

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

## DECISION DU MAIRE N° 2023-D045

### Assurance des véhicules agricoles

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la décision du Maire n° 2023-D010, en date du 12/04/2023, décidant l'achat d'un nouveau tracteur d'occasion et la vente du tracteur John Deer actuel immatriculé 2142 SV 72,

Vu le retard important dans la livraison du tracteur commandé, immatriculé VK 113 WG,

Vu le tracteur prêté par l'entreprise AGRÉOM, le temps de la préparation du nouveau tracteur,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le tracteur de prêt,

### **DECIDE**

**Article n° 1 :** La société MMA IARD assurances mutuelles, dont le siège social est situé à La Chartre sur le Loir - 2 rue Carnot, est retenue pour assurer le matériel agricole détenu par la commune, ainsi que le tracteur de prêt cité ci-dessus.

**Article n° 2 :** Le montant de l'assurance de l'ensemble des tracteurs, s'élève à un total de 1 784€ TTC par an, se décompose comme suit :

- Tondeuse KUBOTA	3690 XY 72	193.53€ /an
- Tracteur JOHN DEERE	2142 SV 72	343.14€ /an
- Tracteur RENAULT	9169 VM 72	359.41€ /an
- Tracteur JOHN DEERE	VK 113 WG	638.82€ /an

**Article n° 3 :** Un avenant au contrat d'assurance n° 125862398 Z sera signé

**Article n° 4 :** Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 18/09/2023

Le Maire,  
Monique TROTIN



4 ex sup.